

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix novembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Delphine BARTHÈS, Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI et Elodie ROUANET, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET. Madame Christine BORDIER ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GUIRAUD et Madame Vanessa MALLERET ayant donné procuration à Madame Delphine BARTHÈS

Absente :

Secrétaire de Séance : Jean-Loup FOURNIÉ

Date de la publication : le 26 novembre 2021

87/2021 - n° 4331 : Programme création espaces jeux à la Marquise et skate-park et réaménagement du bâtiment d'accueil et du grand bassin de la piscine municipale : demande de subventions

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/11/2021

Dans le cadre de la création de l'opération de travaux concernant la création d'espaces jeux à la Marquise, d'un skate-park au Camboussel et le réaménagement du bâtiment d'accueil et du grand bassin de la piscine municipale au Camboussel, Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale qu'il est possible de solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'établir un estimatif des travaux et définir un plan de financement nécessaire pour déposer les dossiers auprès des différents financeurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité propose le plan de financement suivant :

City stade	TOTAL H.T :		84 0008,28 €
	Etat DETR	42 004,14 €	50%
	Conseil Régional	12 601,24 €	15%
	Conseil Départemental	12 601,24 €	15%
	Autofinancement	16 801,66 €	20%
Aire de jeux	TOTAL H.T		64 047,64 €
	Etat DETR	32 023,82 €	50%
	Conseil Régional	9 607,15 €	15%
	Conseil Départemental	9 607,15 €	15%
	Autofinancement	12 809,53 €	20%
Skate-park	TOTAL H.T		94 876,30 €
	Etat DETR	47 438,15 €	50%
	Conseil Régional	14 231,45 €	15%
	Conseil Départemental	14 231,45 €	15%
	Autofinancement	18 975,26 €	20%

.../...

Piscine municipale	TOTAL H.T	300 000.00 €	
	Etat DETR	150 000,00 €	50%
	Conseil Régional	45 000,00 €	15%
	Conseil Départemental	45 000,00 €	15%
	Autofinancement	60 000,00 €	20%

TOTAL GLOBAL	TOTAL H.T	542 932.22 €	
	Etat DETR	271 466,11 €	50%
	Conseil Régional	81 439,83 €	15%
	Conseil Départemental	81 439,83 €	15%
	Autofinancement	108 586,44 €	20%

88/2021 - n°4332 : Budget Principal : décision modificative budgétaire n°4
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 novembre 2021

Pour le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter les crédits des opérations d'investissement « 382 : acquisition matériel mobilier multisport » et « 395 : rénovation vestiaires des Payssibots » et vote la décision modificative budgétaire n° 4 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-382 : Acq matériel-mobilier multisport		1 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 000,00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	10 000,00 €	
D 2313 : Immos en cours-constructions	1 000,00 €	
D 2315-395 : Rénovation vestiaires Payssibots		10 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		10 000,00 €

89/2021 - n°4333 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : révision du complément indemnitaire annuel (CIA)
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 novembre 2021

↳ Vu la délibération n°18-2020/4162 prise au cours de la séance du conseil municipal en date du 25 février 2020 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier l'enveloppe maximale du Complément Indemnitaire Annuel pour chaque filière comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant minimal annuel	CIA Montant maximal annuel
Catégorie C Adjoint administratif	Groupe C 1	Responsable de service	0	500 euros
	Groupe C 2	Agent de service	0	500 euros

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant minimal annuel	CIA Montant maximal annuel
Catégorie C Agent de maîtrise	Groupe C 1	Chef de service	0	500 euros
Catégorie C Adjoint technique	Groupe C1	Agent espace numérique	0	500 euros
	Groupe C 2	Agent de service et agents polyvalents	0	500 euros

.../...

FILIERE ANIMATION

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant minimal annuel	CIA Montant maximal annuel
Catégorie B Animateurs	Groupe B 1	Animateur	0	500 euros

FILIERE SOCIALE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	CIA Montant minimal annuel	CIA Montant maximal annuel
Catégorie C ATSEM	Groupe B 1	ATSEM	0	500 euros

Pour rappel, l'attribution et le montant individuel du CIA sont laissés à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction des résultats de l'évaluation professionnelle et de la manière de servir de l'agent. Le montant du CIA est **fixé par un arrêté individuel** de l'autorité et ne sera pas reductible automatiquement d'une année sur l'autre. La part liée à la manière de servir sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Le Conseil Municipal décide d'apporter une modification au Chapitre I « Disposition générales » article 1 « bénéficiaires » et d'attribuer le CIA aux agents contractuels à temps complet, temps non complet ou à temps partiel dont l'ancienneté est supérieure ou égale à un an.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°88-4232 en date du 09 novembre 2020.

Les autres conditions d'attribution restent inchangées.

Questions Diverses

Le Département du Tarn a sollicité la collaboration des communes afin de communiquer sur le dispositif « Tarn autonomie » pour les personnes de plus de 65 ans. Les élus devront repérer les personnes potentiellement éligibles et un courrier leur sera ensuite envoyé pour un recueil d'informations.

Le Maire informe son conseil municipal qu'il a assisté à une réunion à la Communauté de Communes sur la présentation du schéma d'eau potable intercommunal. Il a été également évoqué les grandes lignes du transfert de compétence vers la communauté de Communes des compétences Eau et Assainissement prévues en 2026.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn a informé les communes de moins de 1500 habitants qu'elles pouvaient présenter un dossier pour être élue la commune la plus sportive du Tarn de 2021. La commune de Brassac comme en 2017 va représenter sa candidature.

Au vu des protocoles sanitaires en vigueur pour lutter contre l'épidémie de la COVID 19, la salle de conférence de la Marquise sise 7, place Saint Blaise sera mobilisée autant que faire se peut pour l'activité périscolaire de la fin de journée pour la garderie d'un groupe d'élèves de l'Ecole Publique Louis Cavailès.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h00